

585775

le Tribunal de Commerce de
BOUHAIX - BOURBOINS
31, Rue du Capitaine Albert
59070 BOUHAIX Cédex J
Le Président du Tribunal sur
RFR 311 sous le 86.29.11.11

ETENDU D'UN DÉPÔT
DE DÉPÔT D'ACTES DE SOCIÉTÉ

Concernant ** LAIRILL
* 1 PACT
* CHATEAU ROUGE
* 282 AVENUE DE LA MARNE
*
** 59700 MARCQ EN BAROEUL

R61 : 913524
RCS : 382559870

Pièces déposées le 27/12/1994 Numéro : 944740

- ACTE 332 en date du 14/12/1994 : CESSION DE PARTS (OU DONATION)
LAIPAERT MONIQUE/RONDEAU JEAN PAUL

- Mont du dépôt : 76,08 Francs.
dont I.V.A. : 7,07 Francs.

R61 : 91536

Le Greffier,

Dépôt Effectué Par ** LAIRILL
* 1 PACT
* CHATEAU ROUGE
* 282 AVENUE DE LA MARNE
*
** 59700 MARCQ EN BAROEUL

944 747

Les soussignés :

Mademoiselle Monique TALPAERT, née le 28.01.1955 à Lille, de nationalité française, demeurant 89 C, rue de la Duquenièrre - 59100 ROUBAIX

d'une part,

Monsieur Jean Paul RONDEAU, né le 27.09.1944 au SORINIERES, de nationalité française, demeurant 7, ruelle aux Fourmies 91160 SAULX LES CHARTREUX

d'autre part

Ont préalablement à l'acte de cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Mademoiselle Monique TALPAERT, soussignée de première part, est titulaire de 150 parts sociales de 100 F chacune, sur les parts composant actuellement le capital de la Société 1 PACT. , Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Frs dont le Siège Social est fixé à MARCQ EN BAROEUL (59700) Château Rouge - 282, avenue de la Mame.

Ladite Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUBAIX TOURCOING sous le No B 382 559 870

Les parts susvisées ne sont représentés par aucun titre. Il est stipulé sous l'article 13 des statuts de ladite société, que les parts sociales sont librement cessibles entre les associés, mais qu'elles ne peuvent être cédées à des personnes étrangères à la Société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts, objet des présentes :

CESSION DE PARTS

Mademoiselle Monique TALPAERT cède et transporte, par ces présentes, sous les garanties habituelles, à Monsieur Jean Paul RONDEAU qui accepte les 75 parts sociales de la Société 1 PACT. chacune lui appartenant dans la société.

Monsieur Jean Paul RONDEAU sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, et aura seul droit à toute répartition qui pourrait être effectuées.

Monsieur Jean Paul RONDEAU sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Handwritten signatures and initials at the bottom left of the page.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 37.500 F que Monsieur Jean Paul RONDEAU a payé à l'instant à Mademoiselle Monique TALPAERT qui le reconnaît et lui en consent quittance.

AUTORISATION DE CESSION

Conformément à l'article 13 des statuts l'agrément des cessionnaires a été donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 Décembre 1994.

INTERVENTION DU CONJOINT

Par ailleurs, Madame M.J MEVEL conjointe commun en biens de l'associé cessionnaire Monsieur Jean Paul RONDEAU intervenant aux présentes, atteste renoncer expressément à la possibilité de devenir associée pour la moitié des parts acquises par son époux et reconnaît avoir été avertie en temps utile de cette cession et des modalités de réalisation de celle-ci.

SIGNIFICATION ET FORMALITES

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la société, ainsi que pour le dépôt en annexe au Registre du Commerce.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par Monsieur Jean Paul RONDEAU qui s'y oblige.

CONDITIONS GENERALES

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Handwritten signatures and initials in the bottom left corner.

Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

- un exemplaire des statuts à jour de la société certifiés conformes par le gérant ;
- un extrait des inscriptions au registre du commerce et des sociétés concernant la société dont les parts sont présentement cédées.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

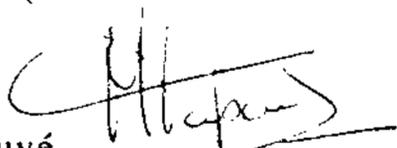
Mademoiselle Monique TALPAERT déclare, pour la perception des droits d'enregistrement, que la présente cession de parts n'entraîne pas dissolution de la société et que l'actif social ne comprend pas d'éléments soumis à la fiscalité immobilière.

Fait en SIX originaux, dont un pour l'enregistrement, deux pour les dépôts légaux, un pour rester déposé au siège social et deux sur papier libre qui sont remis aux parties.

Fait à MARCO EN BAROEUL
Le 14 DECEMBRE 1994

Mademoiselle Monique TALPAERT

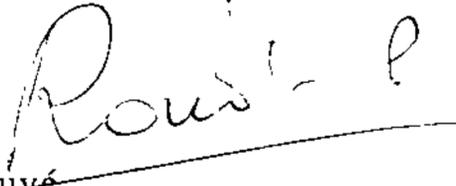
Lu et Approuvé
Bon pour cession de parts
Bon pour quittance



Lu et approuvé
Bon pour cession de parts
Bon pour quittance

Monsieur Jean Paul RONDEAU

Lu et approuvé
Bon pour acceptation de cession



Lu et approuvé
Bon pour acceptation de Cession

VISÉ ET TIMBRÉ ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE	
N° 44	
M. 244/6	
REQU	- 204 F.....
	- 1.800 F.....
	

FACIT - 1958
Anexo No. 1 - C. G. I.
Año de 20.3.58